

Commune d'ALRANCE

PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

Président : CLUZEL Bernard

Secrétaire de séance : BONNEFOUS Jean-Louis

Présents : BONNEFOUS Alfred - BONNEFOUS Jean-Louis - CAPOULADE Sébastien - CLUZEL Bernard - COUDERC Frédéric SOUYRIS Emile - SOUYRIS Maryline - VERDIE Bernard

Procurations : GAUBERT Anne à CLUZEL Bernard- DRULHE Thibault -BONNEFOUS Jean-Louis

Ordre du jour :

Délibération projet réfection des couronnements des murs de clôture du cimetière d'Alrance 2

Délibération approbation révision des statuts SMEL

Délibération approbation extension SMEL 4 communes

Délibération augmentation repas à domicile.

Délibération indemnité kilométrique agent recenseur

Approbation par le Conseil du Procès-verbal de la séance du 30/01/2025 par 10 Voix

Lancement du projet de restauration des couronnements des murs de clôture du cimetière 2

Suite à une demande des bâtiments de France, il a été demandé que le couronnement des murs soit réalisé en béton coulé sur place identique au couronnement actuel et non en préfabriqué. Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise E.O.L Fourcadier à Villefranche de Panat .

- Mise en chantier 630 € HT
- Démolition arrase et creusement du mur 6 380 € HT
- Réalisation d'un couronnement en béton hydrofugé identique à l'ancien 37 700 € HT

Ainsi le cout global des travaux est estimé à 44 710 € HT et à 53 652 € TTC

le financement sera assuré par subventions et fonds propres.

Subvention pouvant être obtenue par l'Etat la D.E.T.R (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Les murs de clôture des cimetières, fourchette comprise entre 20 % et 40 %

Subvention pouvant être obtenue par le Département

Taux de subvention : jusqu'à 30 % du montant des travaux éligibles (*H.T collectivités*).

Approbation de la révision des statuts SMEL et de l'adhésion de nouvelles communes

Suite au Comité syndicat qui s'est tenu le 17 février 2025, nous avons adopté, en tant qu'adhérent, les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala, ainsi que l'adhésion de quatre nouvelles communes : Verrières , Viala-du-Tarn, Curan, Saint Laurent de Lézou. Ces modifications sont importantes pour l'avenir de la structure. Ces modifications statutaires et du périmètre syndical impliquent de la part de chaque adhérent une validation par son assemblée délibérante.

Adhésion au SMEL pour la carte de compétence « assainissement collectif »

La commune de Alrance et la communauté de communes de Lézou-Pareloup ont engagé une réflexion relative à l'exercice de la compétence assainissement collectif conformément à la mise en œuvre de la Loi NOTRe. Les conclusions tirées de cette réflexion font état de la volonté de la commune d'entreprendre des démarches afin de confier cette compétence au SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA (SMELS) dans le cadre de l'ouverture de la carte assainissement collectif au niveau du syndicat.

Augmentation tarifs communaux pour les repas à domicile.

Suite à une augmentation du fournisseur des repas l'Oasis passe de 11.60 € à 12€ le repas.
Pour conserver une part communale de 1€ par repas, nous devons augmenter la facturation aux bénéficiaires de 10.60€ à 11€ le repas, à compter du 1^{er} avril 2025.

Indemnité kilométrique agent recenseur.

Par délibération du 12 décembre 2024.

Il a été décidé de recruter un agent vacataire pour effectuer l'opération de recensement de la population. Aujourd'hui les travaux de l'agent recenseur sont terminés, mais il apparaît nécessaire de l'indemniser de ses frais kilométriques, occasionnés dans le cadre de la collecte des documents de recensement.

La collectivité versera à l'agent recenseur vacataire, des indemnités kilométriques sur présentation d'un état de frais justifiant l'engagement de dépense. Ces indemnités seront réglés à l'agent par mandat administratif.

Fin de séance à .22 heures.